



« T.E.S.T. » *

**Technicien Éclairagiste Sonorisateur du Tourisme réceptif*

Certification Professionnelle de Niveau 4, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le N°RNCP 28644 en date du 19/07/2017

Document mis à jour le 20/10/2021

Nous avons choisi d'employer le masculin générique pour alléger le texte, en gardant toutefois à l'esprit qu'il désigne autant le féminin que le masculin. Dans cette logique, « technicien SL » pourra apparaître en remplacement de « technicien polyvalent son et lumières » pour plus de lisibilité.

Préambule :

Le Technicien son et lumière de villages vacances et structures touristiques, a la responsabilité de l'entretien et la maintenance du matériel. Il doit par ses compétences développées, mettre en valeur les spectacles et les événements du village. Il sera l'interlocuteur privilégié de la (du) chorégraphe et du (de la) Responsable d'animation. Il est le garant du bon fonctionnement de la « Technique » en village.

En tant que technicien son et lumière vous mettrez en œuvre les éclairages et les équipements sonores des différents spectacles et événements du village vacances. Après avoir effectué les réglages du matériel pendant les répétitions et la réalisation des spectacles, vous contrôlerez le bon fonctionnement du matériel son et lumière. Votre proximité avec les vacanciers fera de vous un animateur avant tout.

Métier visé :

Devenir Technicien son et lumière (auprès des publics enfants, adultes, seniors et personnes en situation de handicap) en Village Vacances, Villages clubs, résidence de tourisme, hôtellerie de plein air (camping), parc d'attraction, bases de loisirs, croisiéristes... en France ou à l'étranger.

Objectifs pédagogiques :

- Coordonner la régie technique en son et lumière pour un spectacle théâtral ou chorégraphié
- Coordonner et animer la discothèque d'un village vacances ou équivalent.
- Monter et faire fonctionner des éclairages
- Monter et faire fonctionner un système son
- Animer techniquement les éléments de décors et les événements
- Diffuser des animations sonores et musiques

Public concerné :

Public éligible aux conditions d'embauche d'un contrat en alternance

Plus d'informations sur le site du Ministère du Travail : [CLIQUEZ ICI](#)

Prérequis souhaités :

- Être ressortissant de l'Union Européenne ou être titulaire d'un permis de travail en cours de validité
- Avoir au moins 18 ans en début de contrat
- Avoir de bonnes connaissances en électricité et en sonorisation &/ou éclairage événementiel

La formation :

* Un format possible : **Certifiant** (reconnu par l'état).

* De **280 à 350 heures** en centre de formation **TheVillage**

* **Accessible** en contrat de professionnalisation

* **Lieu de la formation** : École TheVillage, 1 rue Henri Michel, 12400 SAINT-AFFRIQUE



* **Espaces pédagogiques** : 10 salles de cours, 2 salles de spectacle équipées, 2 salles de fitness et de danse, 1 salle informatique (montage son et vidéo), 1 costumerie complète de spectacle, 1 gymnase intérieur équipé, 1 salle de maquillage équipée.

* **Logement** : internat obligatoire sur le site de formation* (*pour les conditions et tarifs : nous consulter)

* **Nombre de participants** : 12 personnes.

* **V.A.E.** : La certification est accessible par la V.A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle
Pour plus de renseignements, nous consulter.

* **Accessibilité handicap** : La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron adhère à la Charte Handicap pilotée par la Région en partenariat avec l'Agefiph. N'hésitez pas à contacter la personne ressource au sein du Centre de Formation de la CCI Aveyron : Marina VERNET référente – m.vernet@aveyron.cci.fr

Téléchargez la Charte pour les personnes en situation de handicap > [ICI](#)



Tarifs :

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par l'employeur et vous êtes rémunéré pendant toute la durée du contrat, selon les normes légales en vigueur.

Modalités et délais d'accès :

Recrutement d'avril à fin août.

Phase #1 : Une première sélection s'effectue par l'intermédiaire d'un formulaire à remplir en ligne sur notre site internet => thevillage.fr/rejoins-nous/

Phase #2 : Si vous êtes retenu, vous serez alors convié à une journée de recrutement en juin, juillet ou septembre qui se déroulera de la manière suivante : information collective, test d'évaluation, entretien individuel.

Phase #3 : À l'issue de la journée de recrutement, vous recevez une réponse positive ou négative sous un délai maximum de 10 jours.

Titre visé :

Titre R.N.C.P. niveau 4 : T.E.S.T. « *Technicien Éclairagiste Sonorisateur du Tourisme réceptif* »

Certification Professionnelle de Niveau 4, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le N°RNCP 28644 en date du 19/07/2017

Code(s) NSF : 323 : Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle ; 335t : Animation touristique et culturelle

Date d'échéance de l'enregistrement : 10-02-2024

Taux de réussite : Session 2020 => 50%

* **Modalités d'acquisition de la certification :**

Capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence. L'obtention de la certification par cumul de bloc est possible par la voie de la formation continue. La validation d'un bloc donne lieu à une attestation.

- Pour obtenir le titre dans son intégralité :
 - Le candidat doit obtenir au moins la moyenne dans les 3 « pôles » suivants :
 - Le cumul des blocs 1, 2 et 3 (son/lumière/vidéo)
 - Le bloc 4 (maintenance)
 - Le bloc 5 (organisation)
 - Il ne doit avoir aucune note égale à zéro sur l'ensemble des épreuves



- Cas d'une certification partielle :
 - Les blocs de compétences validés font l'objet d'une certification partielle, valable 2 ans à partir de la date de délivrance de l'attestation.
 - Les blocs non validés peuvent faire l'objet d'une nouvelle évaluation sur demande expresse du candidat à la certification, dans la limite de 2 présentations. La validation du ou des blocs nouvellement présenté(s) est également soumise à l'obtention d'une note minimale (selon les conditions fixées ci-dessus).

Contenu pédagogique :

- Définir les besoins en sonorisation avec ses responsables
- Mettre en place une procédure « son » en tenant compte des contraintes et des ressources
- Mettre en place une procédure « lumière » en tenant compte des contraintes et des ressources
- Concevoir et mettre en œuvre des animations « vidéo »
- Maintenir et gérer le parc matériel
- Organiser et mettre en œuvre son activité en concertation avec les autres services
- *Pour aller plus loin cliquez ici > [Fiche RNCP 28644](#)*

La méthode pédagogique :

Apports théoriques + méthode active + mises en pratique

Les immersions entreprise ont pour objectif de renforcer les acquis en formation et développer de nouveaux savoirs faire.

Méthodes d'évaluations :

- Tests pratiques et théoriques
- Mises en situations
- Études de cas
- Travail en équipe
- Rapport de fin de saison
- Soutenance devant jury

Intervenants :

Équipes pédagogiques internes et externes, expérimentées, qualifiées et dotées sur les enseignements métiers d'une expérience professionnelle en entreprise.



Suivez-nous
[the_village_anim](#)



Suivez-nous
[@ecolethevillage](#)

Contact formation :

Secrétariat de l'école : thevillage@campus12avenue.fr ou 05 65 98 26 31.